



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 39-26

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Absent : 1

Absents excusés : 3

Absents excusés représentés : 3

Votants : 10

Pour : 9

Contre : 1, Pascale SOQUET

Abstention : 0

Date de convocation du Conseil : 1^{er} juillet 2026

Présents : Éric AUTHIÉ, Pierre-Antoine CLANET, Sébastien MOUNIÉ, Stéphanie SAINT LÉGER, Denis SALLES, Marion FIANCETTE, Pascale SOQUET

Absents excusés : Geneviève ALBOUY, pouvoir donné à Sébastien MOUNIÉ, Julie SALLES, pouvoir donné à Denis SALLES, Lionel VERGNENEGRE, pouvoir donné à Marion FIANCETTE,

Absent : Olivier LAFITTE

Secrétaire de séance : Pierre-Antoine CLANET

Objet : Adoption de la convention relative au Belvédère de Campis de la commission Nature et Environnement

Vu l'adoption par le conseil municipal de la délibération 22-26 **Aménagement d'un belvédère sur une portion du « Chemin de Campis »**

Considérant la réunion de la Commission Nature et Environnement qui s'est réunie ;

Après en avoir échangé et délibéré le Conseil municipal,

DECIDE

D'adopter le projet de convention préparé par la commission Nature et Environnement en annexe de la délibération.

CHARGE

Le Maire de transmettre cette convention à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes.

Fait à Montségur, le lundi 6 juillet 2026,

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jour, mois, an, susdits.



Le Maire,
Sébastien MOUNIÉ